

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil constitutionnel a achevé le jugement des comptes de campagne des candidats aux élections législatives et sénatoriales de 2017

Par huit dernières décisions rendues ce jour, le Conseil constitutionnel, après avoir achevé à l'été dernier le jugement des recours contre ces élections, a achevé le jugement des saisines de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques concernant les comptes des candidats à ces élections.

Depuis juin 2017, le Conseil constitutionnel a ainsi jugé, par un total de 570 décisions, près de 720 recours contre les élections et saisines de la Commission nationale des comptes de campagne dont il a été saisi tout au long du premier semestre 2018.

10 élections ont été annulées, dont 8 élections de députés et deux de sénateurs.

Au terme de l'examen de leur situation au regard des règles de financement de la vie politique, le nombre de candidats déclarés inéligibles s'est élevé à 326.